

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3122

9 décembre 2013

### SOMMAIRE

1665234 Luxembourg S.à r.l. ....	149825	Millipore International Holdings S.à r.l. .	149854
1741 Asset Management Funds Sicav ...	149826	Nine S.à r.l. ....	149854
3C Investments .....	149830	Paci Investments S.A. ....	149850
Albaroma S.A. SPF .....	149820	Pack Assurance Management .....	149854
Autòs Properties S.A. ....	149841	Padus S.A. ....	149848
BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l. .....	149841	Pah Mexico Holdco Sàrl .....	149847
BVZ Luxembourg .....	149836	Pangee Investments S.A. ....	149847
CAE Euroco S.à r.l. ....	149843	Pfizer Europe Holdings Sàrl .....	149850
Calmena Luxembourg Holding .....	149842	PIMCO Funds: Global Investors Series (Lu- xembourg) .....	149848
Camarimmo S.A. ....	149842	Pramerica Luxembourg Corporate Direc- torship S.à r.l. ....	149848
Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l. ....	149836	Premium Portfolio SICAV II .....	149849
Ceria S.A. ....	149844	ProLogis Belgium VIII S.à r.l. ....	149849
Charon SPF S.A. ....	149836	ProLogis European Finance XXII S.à r.l. .....	149850
C. Hypothek Lux S.à r.l. ....	149842	Promotion Immobilière Luxembourg ...	149849
CIGS GO4LUNCH asbl .....	149830	Queens Canyon .....	149855
CIS Internet Holding (GP) .....	149843	Rivka S.A. ....	149827
Clause-Di Carlo, S.C.l. ....	149856	RLG Property Holdings S.A. ....	149828
Compagnie Financière Européenne de Participations S.A. ....	149842	RP XXIII S.à r.l. ....	149827
Comptoir Foncier de Niederkorn S.A. ..	149843	RP XXII S.à r.l. ....	149827
Crystal Beaver S.à r.l. ....	149841	RREEF RVK 1 S.à.r.l. ....	149828
Euripides S.A. ....	149826	Saint Martin Finance S.A. ....	149826
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l. ....	149827	Vesalius Biocapital I S.A. SICAR .....	149830
Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l. ....	149826	Vestar CCS 1 S.à.r.l. ....	149829
Field Point Acquisitions .....	149855	Vestar CCS 2 S.à.r.l. ....	149829
IG 1 S.A. ....	149845	Vestar CCS 3 S.à.r.l. ....	149828
IK Investment Partners A S.à r.l. ....	149846	Vestar CCS 4 S.à.r.l. ....	149828
Industrial Securities Europe S.A. ....	149844	Victor Luxembourg Sàrl .....	149829
International Transinvest S.A., SPF .....	149846	VPS International S.à r.l. ....	149810
Kif Solution S.A. ....	149844	Wallis Holding .....	149825
La Torrè S.à r.l. ....	149847	Wolf Participations S.A. ....	149825
		Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l. ....	149824

**VPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.207.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "VPS INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 177 207, incorporated by deed enacted on April 30, 2013 and which have been amended on September 19, 2013. The meeting is opened at 9 a.m., with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the currency of the corporate capital from EUR (Euros) into USD (United States Dollars) with the exchange rate provided by the European Central Bank as at October 24, 2013 (EUR 1= USD1.38050)

2. Amendment of article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content: "8.1 The Company's capital is set at USD 17,256.- (seventeen thousand two hundred fifty six United States Dollars), represented by 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each."

3. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of USD 1.- (one United States Dollar);

4. Decision to convert the 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) currently existing shares into 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) Ordinary Shares;

5. Decision to increase the corporate capital by an amount of USD 495,000.- (four hundred ninety five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,256.- (seventeen thousand two hundred fifty six United States Dollars) to USD 512,256.- (five hundred twelve thousand two hundred fifty six United States Dollars) by the issue of 495,000 (four hundred ninety five thousand) new shares of classes A to E, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, by contribution in cash and payment of a share premium of USD 4,455,000.- (four million four hundred fifty five thousand United States Dollars). Subscription and payment of the new shares and the share premium;

6. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders unanimously decide to change the currency of the corporate capital from EUR (Euros) into USD (United States Dollars) with the exchange provided by the European Central Bank as at October 24, 2013 set at EUR 1= USD1.38050 so that the capital is set at USD 17,256.- and the remaining amount of USD 0.25 is allocated to the reserve.

*Second resolution:*

The shareholders unanimously decide to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content: "8.1 The Company's capital is set at USD 17,256.- (seventeen thousand two hundred fifty six United States Dollars), represented by 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each."

*Third resolution:*

shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of USD 1.- (one United States Dollar).

*Fourth resolution:*

The shareholders unanimously decide convert the 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) currently existing shares into 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) Ordinary Shares.

*Fifth resolution:*

The shareholders unanimously decide to increase the corporate capital by an amount of USD 495,000.- (four hundred ninety five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,256.- (seventeen thousand two hundred fifty six United States Dollars) to USD 512,256.- (five hundred twelve thousand two hundred fifty six United States Dollars) by the issue of 495,000 (four hundred ninety five thousand) new shares of classes A to E, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 4,455,000.- (four million four hundred fifty five thousand United States Dollars), as follows:

\* 99,000 (ninety nine thousand) redeemable Class A Preferred Shares, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

\* 99,000 (ninety nine thousand) redeemable Class B Preferred Shares, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

\* 99,000 (ninety nine thousand) redeemable Class C Preferred Shares, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

\* 99,000 (ninety nine thousand) redeemable Class D Preferred Shares, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

\* 99,000 (ninety nine thousand) redeemable Class E Preferred Shares, having a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash

to be issued with a share premium of an aggregate amount of USD 4,455,000.- (four million four hundred fifty five thousand United States Dollars)

The existing shareholders:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA (hereafter "IK VII") declare to subscribe the new shares as follows:

Shareholders	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	30,007	30,007	30,007	30,007	30,007	150,035
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	21,919	21,919	21,919	21,919	21,919	109,595
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	25,006	25,006	25,006	25,006	25,006	125,030
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	22,068	22,068	22,068	22,068	22,068	110,340
TOTAL . . . . .	99,000	99,000	99,000	99,000	99,000	495,000

*Intervention - Subscription - Payment*

Therefore has intervened IK VII, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A Preferred Shares:

Shareholders	Class A Preferred Shares	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	30,007	30,007.00
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	21,919	21,919.00
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	25,006	25,006.00
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	22,068	22,068.00
TOTAL . . . . .	99,000	99,000.00

Class B Preferred Shares:

Shareholders	Class B Preferred Shares	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	30,007	30,007.00
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	21,919	21,919.00
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	25,006	25,006.00

IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22,068	22,068.00
TOTAL .....	99,000	99,000.00

## Class C Preferred Shares:

Shareholders	Class C Preferred Shares	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30,007	30,007.00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21,919	21,919.00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25,006	25,006.00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22,068	22,068.00
TOTAL .....	99,000	99,000.00

## Class D Preferred Shares:

Shareholders	Class D Preferred Shares	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30,007	30,007.00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21,919	21,919.00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25,006	25,006.00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22,068	22,068.00
TOTAL .....	99,000	99,000.00

## Class E Preferred Shares:

Shareholders	Class E Preferred Shares	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30,007	30,007.00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21,919	21,919.00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25,006	25,006.00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22,068	22,068.00
TOTAL .....	99,000	99,000.00

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of USD 4,455,000.- (four million four hundred fifty five thousand United States Dollars), as follows:

Shareholders	Share Premium in USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	1,350,314.64
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	986,358.03
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	1,125,255.19
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	993,072.14
TOTAL .....	4,455,000.00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 495,000.- (four hundred ninety five thousand United States Dollars) plus a share premium of USD 4,455,000.- (four million four hundred fifty five thousand United States Dollars) as was certified to the undersigned notary.

*Sixth resolution:*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

**" Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 512,256.- (five hundred twelve thousand two hundred fifty six United States Dollars) represented by 17,256 (seventeen thousand two hundred fifty six) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 99,000 (ninety nine thousand) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 99,000 (ninety nine thousand) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 99,000 (ninety nine thousand) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 99,000 (ninety nine thousand) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares») and 99,000 (ninety nine thousand) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), representing a total of 512,256 (five hundred twelve thousand two hundred fifty six) shares of a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up. The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 8.2. Repurchase.

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share.

## 8.3. Dividends.

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

## 8.4 - Share premium.

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

## 8.5- Modification of share capital.

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

## 8.6- Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares. Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

## 8.7- Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

i) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii) Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

#### 8.8 - Indivisibility of Shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 8.9 - Definitions.

**Available Amount:** means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

**Available Amount per Share:** means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

**Cancellation Value Per Share:** shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

**Interim Accounts:** means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

**Interim Account Date:** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

**Total Cancellation Amount:** means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9:30 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée

"VPS INTERNATIONAL S.A R.L." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après la «Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 207, constituée suivant acte reçu le 30 avril 2013, dont les statuts ont été modifiés le 19 septembre 2013.

L'assemblée est ouverte à 9 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la devise du capital social de EUR (euros) en USD (Dollars US) au taux de change tel que fixé par la Banque Centrale Européenne au 24 octobre 2013 (EUR 1 = USD 1,38050).

2. Modification de l'article 8.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

8.1 Le capital social est fixé à USD 17.256,- (dix sept mille deux cent cinquante six Dollars US), représenté par 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) parts sociales de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

3. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

4. Décision de convertir les 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) parts sociales existantes en 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) Parts Sociales Ordinaires.

5. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 495.000,- (quatre cent quatre vingt quinze mille Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 17.256,- (dix sept mille deux cent cinquante six Dollars US) à USD 512.256,- (cinq cent douze mille deux cent cinquante six Dollars US) par l'émission de 495.000 (quatre cent quatre vingt quinze mille) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de USD 4.455.000,- (quatre millions quatre cent cinquante cinq mille Dollars US). — Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

6. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de modifier la devise du capital social de EUR (euros) en USD (Dollars US) au taux de change tel que fixé par la Banque Centrale Européenne au 24 octobre 2013 à EUR 1 = USD 1,38050.

Le capital est fixé à USD 17.256,- et le solde de USD 0,25 est affecté à la réserve.

#### *Deuxième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 8.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **8.1.** Le capital social est fixé à USD 17.256,- (dix sept mille deux cent cinquante six Dollars US), représenté par 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) parts sociales de USD 1,- (un Dollar US) chacune.»

#### *Troisième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

#### *Quatrième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de convertir les 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) parts sociales existantes en 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) Parts Sociales Ordinaires.

#### *Cinquième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 495.000,-(quatre cent quatre vingt quinze mille Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 17.256,- (dix sept mille deux cent cinquante six Dollars US) à USD 512.256,- (cinq cent douze mille deux cent cinquante six Dollars US) par l'émission

de 495.000 (quatre cent quatre vingt quinze mille) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de USD 4.455.000,- (quatre millions quatre cent cinquante cinq mille Dollars US). -Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission, comme suit:

\* 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) Parts sociales rachetables privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire;

\* 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) Parts sociales rachetables privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire;

\* 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) Parts sociales rachetables privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire;

\* 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) Parts sociales rachetables privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire;

\* 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) Parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, par apport en numéraire

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de USD 4.455.000,-(quatre millions quatre cent cinquante cinq mille Dollars US).

Les associés existants:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

agissant tous in fine à travers IK VII, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA

(ci-après «IK VII»), déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

Associés	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe A	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe B	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe C	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe D	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe E	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	30.007	30.007	30.007	30.007	30.007	150.035
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	21.919	21.919	21.919	21.919	21.919	109.595
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	25.006	25.006	25.006	25.006	25.006	125.030
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	22.068	22.068	22.068	22.068	22.068	110.340
TOTAL . . . . .	99.000	99.000	99.000	99.000	99.000	495.000

*Intervention - Souscription - Paiement*

IK VII, ici représentée par Catherine Dessoï, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales privilégiées de classe A:

Associés	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe A	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	30.007	30.007,00
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	21.919	21.919,00
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	25.006	25.006,00
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	22.068	22.068,00
TOTAL . . . . .	99.000	99.000,00

Parts sociales privilégiées de classe B:

Associés	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe B	USD
----------	---	-----

IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30.007	30.007,00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21.919	21.919,00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25.006	25.006,00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22.068	22.068,00
TOTAL .....	99.000	99.000,00

## Parts sociales privilégiées de classe C:

Associés	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe C	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30.007	30.007,00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21.919	21.919,00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25.006	25.006,00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22.068	22.068,00
TOTAL .....	99.000	99.000,00

## Parts sociales privilégiées de classe D:

Associés	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe D	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30.007	30.007,00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21.919	21.919,00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25.006	25.006,00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22.068	22.068,00
TOTAL .....	99.000	99.000,00

## Parts sociales privilégiées de classe E:

Associés	Parts sociales rachetables privilégiées de Classe E	USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	30.007	30.007,00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	21.919	21.919,00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	25.006	25.006,00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	22.068	22.068,00
TOTAL .....	99.000	99.000,00

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de USD 4.455.000,- (quatre millions quatre cent cinquante cinq mille Dollars US) comme suit:

Associés	Prime d'émission en USD
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	1.350.314,64
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	986.358,03
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	1.125.255,19
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	993.072,14
TOTAL .....	4.455.000,00

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 495.000,- (quatre cent quatre vingt quinze mille Dollars US) plus USD 4.455.000,- (quatre millions quatre cent cinquante cinq mille Dollars US) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Sixième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

## « Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à USD 512.256,- (cinq cent douze mille deux cent cinquante six Dollars US) représenté par 17.256 (dix sept mille deux cent cinquante six) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D») et 99.000 (quatre vingt dix neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), représentant un total de 512.256 (cinq cent douze mille deux cent cinquante six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

### 8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale.

### 8.3.- Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D)

### 8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuée aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

### 8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 8.6 - Cession, Acquisition, et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans

une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non- associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

#### 8.7.- Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

(i) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(ii) Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire.

#### 8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

#### 8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de dividendes conformément aux statuts, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales. Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Le montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la con-

version, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera

Signé: C.DESSOY, S.SILVESRO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49721. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156373/573.

(130191215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

### **Albaroma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 181.138.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Nathalie JACQUEMART, employée privée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Définitions**

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

#### **Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ALBAROMA S.A. SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre III. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après. Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre V. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut

à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## **Titre VI. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## **Titre VII. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## **Titre VIII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## **Titre IX. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent soixante mille (160.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Nathalie JACQUEMART, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
  - Monsieur Antoine MEYNIAL, avocat à la Cour, né à Paris (France), le 6 février 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès;
  - Monsieur Michaël DANDOIS, avocat à la Cour, né à Messancy (Belgique), le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès; et
  - Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 25 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
4. La société à responsabilité limitée "CHESTER & JONES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120602, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013/46831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149052/242.

(130182417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

### **Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8385 Koerich, 9, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 156.161.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156390/10.

(130191527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Wallis Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.300.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 174.216.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 octobre 2013*

1. L'assemblée décide de modifier la catégorie de gérant de la société PYLOS EUROPE N.V. Le gérant PYLOS EUROPE N.V. devient gérant de catégorie B.

2. L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie A, et ce pour une durée indéterminée, Madame Caroline Den Tandt, née le 31 août 1968 à Leuven (Belgique), demeurant au 3 Jan Van Boendalelaan, B-3080 Tervuren (Belgique).

3. L'assemblée prend note de la modification au niveau des associés, à savoir:

- SAFFELBERG INVESTMENTS S.A.: détention de 70 parts sociales de catégorie A
- PYLOS Luxembourg: détention de 30 parts sociales de catégorie B

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013156384/18.

(130191586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Wolf Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 163.755.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 septembre 2013.*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur DE AZEVEDO MIRANDA Norberto et Monsieur LAGONA Marco en tant qu'administrateurs de la société.

L'assemblée générale décide de nommer le conseil d'administration suivant pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Madame VELLA Franca, née le 27.12.1973 à Charleroi (Belgique), domiciliée au 9 Rue Napoléon 1<sup>er</sup>, F-57390 Audun-le-Tiche, (France); Administrateur
- Monsieur CAGIOLIS Olivier, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement au 9-11 Rue Louvigny, L- 1946 Luxembourg; Administrateur
- Monsieur JAFFAR-BANDJEE Altaf, né le 02.01.1979 à Toulouse (France), domicilié au 17D Rue des Frères, F-57100 Thionville (France); Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLF PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013156389/21.

(130191353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**1665234 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.589.641,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 177.269.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 28 août 2013 entre Cenovus Energy Inc. et 1767398 ALBERTA LTD., une limited company de droit canadien ayant son siège social au 2600, 500 Centre Street SE, Calgary, Alberta T2G 1A6, Canada, enregistrée auprès du Registrar of Corporations of Alberta, sous le numéro 2017673985, que Cenovus Energy Inc. a cédé 300 parts sociales de la Société à 1767398 ALBERTA LTD. avec effet au 28 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156396/16.

(130190976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**1741 Asset Management Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a lieu le 30 août 2013 à 14.00 heures*

- L'Assemblée approuve la ré-élection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:

Monsieur Jacques Elvinger, 2 place Winston Churchill, 1340 Luxembourg.

Monsieur Antonio Thomas, 33, rue de Gasperich, 5826 Hesperange. Luxembourg

- L'Assemblée approuve l'élection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:

Monsieur Roberto Forte, Bahnhofstrasse 8, 9001 St. Gallen, Suisse.

Monsieur Markus Wagner, Kirchstrasse 79, 9490 Vaduz Liechtenstein.

- L'Assemblée approuve la ré-élection de Deloitte Audit S.à r.l. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

*Pour le compte de 1741 Asset Management Funds SICAV*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013156397/20.

(130190815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Euripides S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Saint Martin Finance S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.044.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement le 22 Octobre 2013 à 10.00 heures au siège social.*

Démission de Mesdames Catherine ROUX-SEVELLE et Elise LETHUILLIER, ainsi que de Monsieur Reinald LOUTSCH, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, avec effet immédiat.

Nomination en remplacement des administrateurs démissionnaires, de Monsieur Martin VARSAVSKY WAISMAN-DIAMOND, né le 26 avril 1960, demeurant à Calle Quintanavides No15 (Parque Empresarial Via Norte), 28050 MADRID (Espagne), en qualité d'administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013157248/18.

(130192519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.069.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique  
de la Société à Luxembourg en date du 30 octobre 2013*

L'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 30 octobre 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni;

3. de réélire Deloitte Audit (anciennement «Deloitte Audit S.à r.l.»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013157237/23.

(130192795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.207.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157236/11.

(130192628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**RP XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157523/10.

(130192970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**RP XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157522/10.

(130192963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Rivka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVKA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013157517/11.

(130193151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**RLG Property Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 164.216.

—  
*Dépôt rectificatif: L130175381 du 14/10/2013*

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157518/11.

(130193290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**RREEF RVK 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.532.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013157525/12.

(130192746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Vestar CCS 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.313.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 novembre 2013 de la société Vestar CCS 3 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 10 septembre 2013:

Monsieur Kris Whalen, ayant pour adresse professionnelle 245, Park Avenue, Floor 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

2. Nomination du Gérant A suivant à compter du 11 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Laurence Rosner, né le 15 décembre 1959 à New York, États-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 245 Park Avenue, étage 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 3 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013157628/20.

(130192897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Vestar CCS 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.307.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 novembre 2013 de la société Vestar CCS 4 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 10 septembre 2013:

Monsieur Kris Whalen, ayant pour adresse professionnelle 245, Park Avenue, Floor 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

2. Nomination du Gérant A suivant à compter du 11 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Laurence Rosner, né le 15 décembre 1959 à New York, États-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 245 Park Avenue, étage 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 4 S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2013157629/20.

(130192896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Vestar CCS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.312.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 novembre 2013 de la société Vestar CCS 2 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 10 septembre 2013:

Monsieur Kris Whalen, ayant pour adresse professionnelle 245, Park Avenue, Floor 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

2. Nomination du Gérant A suivant à compter du 11 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Laurence Rosner, né le 15 décembre 1959 à New York, États-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 245 Park Avenue, étage 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 2 S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2013157627/20.

(130192887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Victor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 154.444.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 27 septembre 2013:

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L- 1014 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157630/14.

(130192983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Vestar CCS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.311.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 novembre 2013 de la société Vestar CCS 1 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 10 septembre 2013:

Monsieur Kris Whalen, ayant pour adresse professionnelle 245, Park Avenue, Floor 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

2. Nomination du Gérant A suivant à compter du 11 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Laurence Rosner, né le 15 décembre 1959 à New York, États-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 245 Park Avenue, étage 41, 10167 New York, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 1 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013157626/20.

(130192888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.300.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2013*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Kenneth WILS, administrateur, demeurant professionnellement à B-3800 Sint-Truiden 11, Nieuwenhuyzen, avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Chris De Jonghe, né le 15 juillet 1972 à Mortsel (Belgique) et demeurant professionnellement au 50, Jan Davidlaan, B-2630 Aartselaar;

- SUNATHIM, société privée à responsabilité limitée ayant son siège social à B-2350 Vosselaar, 18, Wielewaalstraat, inscrite à la Banque carrefour des entreprises de Belgique sous le numéro 0474.893.093.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013157624/20.

(130192920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**CIGS GO4LUNCH asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 57, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg F 8.694.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2013*

L'assemblée générale extraordinaire constate que l'association sans but lucratif décide à l'unanimité des voix la

*Dissolution de l'association sans but lucratif GO4LUNCH*

avec effet au 31 août 2013;

nomme liquidateur Monsieur Francis DE BACCO, master en gestion d'entreprises, né le 8 octobre 1956, demeurant au 15, Cols de la Villa Pompéi à F-57360 Amnéville.

Signature.

Référence de publication: 2013157672/14.

(130193172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**3C Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 65-67, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 181.490.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Monsieur Charles Josa, né le 22 avril 1957, à Nice (France), et demeurant professionnellement au 72, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «3C Investments» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet les activités suivantes sur un plan mondial:

- Le développement, la commercialisation, la maintenance, l'exploitation de tout type de logiciels et services informatiques et de commerce électronique.

- L'acquisition et l'achat, la production, l'agrégation, la vente et la diffusion de tout type de contenus éditoriaux et sur tout type de formats.

- L'importation, la vente, l'exportation de matériels, logiciels, technologies et tout autre type de services.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra également réaliser, pour l'ensemble de ses filiales, des études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, relatives en particulier à des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et au contrôle de celles-ci. Elle pourra en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

3.6. La Société peut acquérir, gérer, administrer, promouvoir, construire, exploiter et mettre en valeur des biens immobiliers par location, vente, échange et de toute autre manière, pour son compte propre ou pour le compte de tiers.

3.7. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

##### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) and 8.3. (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

1. Monsieur Charles Josa, pré-désigné, souscrit toutes les deux cent cinquante (250) actions.

2. Ces actions ont été libérées intégralement par un apport en nature d'un montant total d'un million quatre cent mille quatre cent soixante-dix neuf euros (1.400.479,- EUR).

À partir du prix de souscription:

- Un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est affecté au capital de la Société;
- Un montant d'un million trois cent quatre-vingt sept mille neuf cent soixante-dix neuf euros (1.387.979,- EUR) est affecté à la prime d'émission.

#### *Description de l'apport*

Les actifs apportés par Monsieur Charles Josa, pré-désigné, sont composés de 25.838 parts sur les 52.520 parts qu'il possède dans la société SA BELLONNIE, une société anonyme constituée sous le droit français, ayant son siège social au 61-63, rue Hallé, 75014 Paris, France et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 387 769 441, représentant 49,2% de son capital social.

#### *Évaluation*

La valeur de l'apport en nature est d'un million quatre cent mille quatre cent soixante-dix neuf euros (EUR 1.400.479,-). Cette évaluation a été approuvée par la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport datée du 20 octobre 2013, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, dûment présent ou représenté, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles Josa, né le 22 avril 1957, à Nice (France), demeurant au 72, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65-67, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 4 novembre 2013. LAC/2013/49960. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157661/283.

(130192701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Charon SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157784/10.

(130193699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 4.941.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013157783/12.

(130193745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**BVZ Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.507.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Louis Libart, né le 8 août 1982 à (B) Bastogne, demeurant à B-6780 Wolkrange, 170, boîte 1/2, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

**I. Forme et Nom, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> Forme et Nom.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «BVZ Luxembourg» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Pétange. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration ou par décision de l'administrateur unique (le cas échéant). Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration ou par décision de l'administrateur unique (le cas échéant), des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**II. Objet Social de la Société**

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet l'exercice à titre indépendant, de services dans les domaines relevant de la comptabilité, de la fiscalité, de conseil économique et de gestion, de conseil en patrimoine et d'expertise patrimoniale, des activités de secrétariat social et de domiciliaire de sociétés tels que ces services sont exercés par les membres de

l'Ordre des Experts-Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier, respectivement par d'autres dispositions légales.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant ou non un objet analogue, similaire ou connexe et qui sont de nature à favoriser son développement à Luxembourg ou à l'étranger.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

### III. Capital social et Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de soixante sept mille cinq cents euros (EUR 67.500.-) représenté par trois cents (300) actions rachetables dans le respect des dispositions légales, sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Dans l'hypothèse où les actions sont nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la loi. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou par l'administrateur unique (le cas échéant), constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

**Art. 7. Rachat d'actions.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et notamment dans la mesure et aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées (l'«Actionnaire Vendeur») doit en faire une demande par écrit (la «Demande de Rachat») à l'adresse du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter (les «Actions Offertes»). Le conseil d'administration décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la société rachète les actions offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision (la «Notification d'Acceptation») et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe (le «Prix de Rachat»).

L'Actionnaire Requérent est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la Notification d'Acceptation d'aviser le conseil d'administration vendre les Actions Offertes. Si l'Actionnaire Vendeur décide de vendre les Actions Offertes, il doit remettre à la société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la société a reçu la confirmation de rachat (la «Date de Rachat»). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la société sont suspendus aussi longtemps que la société détient ces actions. La société doit payer à l'Actionnaire Vendeur le Prix de Rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la Date de Rachat.

La valeur des actions présentées au rachat peut, selon une procédure souveraine du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

### IV. Administration

**Art. 8. Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 9. Décision du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (sans signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoir du conseil d'administration.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (le cas échéant).

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à la loi, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) pourra également conférer des pouvoirs par procuration sous acte authentique ou sous seing privé.

**Art. 11. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où la société est gérée par un seul administrateur; soit par la signature conjointe de deux administrateurs pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

## V. Actionariat

**Art. 12. Assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (le cas échéant).

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins huit (8) jour avant la date de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

**Art. 13. Décisions des assemblées générales des actionnaires.** Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois précédant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans ceux-ci.

## VI. Surveillance de la société

**Art. 15. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

## VII. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes Annuels.** Chaque année, référence faite à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes sociaux de la Société seront dressés et le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) préparera un inventaire qui indique la valeur de l'actif et du passif de la Société. L'inventaire et les comptes sociaux seront disponibles au siège social de la Société pour inspection par chaque actionnaire.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société tel qu'il résulte des présents statuts ou du capital social le cas échéant augmenté ou réduit suivants les conditions énoncées dans les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (le cas échéant), décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des avances sur dividendes pourront être distribuées par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (le cas échéant) en observant les dispositions légales.

### VIII. Dissolution et Liquidation

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

### IX. Modifications des statuts

**Art. 20. Modification.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions requises.

### X. Dispositions générales

**Art. 21. Loi applicable.** Tous les points non spécifiés dans les présents statuts relèvent des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 Décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit par Monsieur Louis Libart, né le 8 août 1982 à (B) Bastogne, demeurant à B-6780 Wolkrange, 170, boîte 1/2, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-sept mille cinq cents euros (67.500.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (1.700.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à un (1) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1):
2. Monsieur Louis Libart, né le 8 août 1982 à (B) Bastogne, demeurant 1<sup>er</sup> à B-6780 Wolkrange, 170, boîte 1/2, rue Albert est nommé administrateur unique.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:  
- Mathilux S.à r.l. ayant son siège social au 8, rue Théodore de Wacquant, L-3899 Foetz et inscrite au registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 125 120.
4. Le siège social de la Société est fixé à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: L. LIBART, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13767. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157779/253.

(130193114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Crystal Beaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.099.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue extraordinairement en date du 12 novembre 2013*

1. Le siège social a été fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur José CORREIA a démissionné de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 11 juin 2013.
3. Monsieur Adriano CALLE DA CUNHA LUCAS a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
4. M. Adriano CALLE DA CUNHA LUCAS, administrateur de sociétés, né le 14 novembre 1954 à Campo Grande, Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement à P-1200-868 Lisbonne (Portugal), 50, Avenue du 24 Juillet, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Crystal Beaver S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157790/19.

(130193478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Autòs Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.540.

Les administrateurs VALON S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, et LANNAGE S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions avec effet au 13 novembre 2013.

Le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, s'est démis de ses fonctions avec effet au 18 octobre 2013

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour: AUTOS PROPERTIES S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2013157759/17.

(130193405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 64.749.

Le bilan au 30 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013157778/10.

(130194019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**C. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.213.

Les comptes annuels de C.Hypothek Lux S.à r.l. B163213 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.Hypothek Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2013157780/11.

(130193608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Calmena Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 151.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013157781/11.

(130193828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**C.F.E.P., Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 51.036.

*Extrait de l'A.G. extraordinaire du 08 novembre 2013 au siège de la société*

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Yamina BENALLAL, née le 03/02/1971 à Thionville (France) demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal et de M. Jean-Jacques AXELROUD, né le 21/10/1944 à Nancy (France), demeurant 89A avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg du poste d'administrateur.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer:

- M. Luc REGINSTER, né le 09/10/1965 à Ouffet (Belgique), demeurant Rue Masbourg, 51, B-1490 Court-St-Etienne (Belgique)

- M. Wolfgang MÜLLER, né le 18/06/1951 à Speyer (Allemagne), demeurant Im Biengarten 45, D-67435 Neustadt/Weinstrasse (Allemagne)

en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Bernard ZIMMER, administrateur

- M. Luc REGINSTER, administrateur

- M. Wolfgang MÜLLER, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157787/22.

(130193132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Camarimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.450.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société CAMARIMMO SA qui s'est tenue au siège social de la société le 31 octobre 2013 que:

1. La société accepte la démission de l'Administrateur Monsieur GENTIL Johann.

2. La société nomme Monsieur COCQUEREL Pierre, né à Paris le 31.12.1958, demeurant à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, à la fonction d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. La société accepte la démission de l'Administrateur-délégué Monsieur GENTIL Johann.

4. La société nomme Monsieur COCQUEREL Pierre, né à Paris le 31.12.1958, demeurant à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, à la fonction d'Administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

*Pour Camarimmo S.A.*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013157792/21.

(130193737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.918.200,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157791/10.

(130193777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Comptoir Foncier de Niederkorn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.089.

L'assemblée du 13 novembre 2013 décide de transférer le siège social de L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée constate la démission de M. Alfred Polomski, administrateur et administrateur-délégué, et des sociétés Chancy Trading Limited et Thanello Incorporated, administrateurs, et du commissaire aux comptes Wurth Consulting SA, ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société Messieurs Thierry Hellers, Gernot Kos et Charles Altwies, tous demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, G.T. Experts Comptables S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121917.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013157814/23.

(130193174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**CIS Internet Holding (GP), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 177.025.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 novembre 2013*

En date du 6 novembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Christoph Samwer, né le 23 février 1984 à Göttingen, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau Geschäftsführer der Kategorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Philip Petrescu, né le 5 février 1992 à Würzburg, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau Geschäftsführer der Kategorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ulrich Binnerger, Geschäftsführer der Kategorie B
- Monsieur Alexander Kudlich, Geschäftsführer der Kategorie A
- Monsieur Christian Senitz, Geschäftsführer der Kategorie A
- Monsieur Christoph Samwer, Geschäftsführer der Kategorie A
- Monsieur Philip Petrescu, Geschäftsführer der Kategorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

CIS Internet Holding (GP)

Signature

Référence de publication: 2013157804/26.

(130193884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

#### **Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 novembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013158007/18.

(130193585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

#### **Ceria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.483.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157801/10.

(130193134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

#### **Kif Solution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.960.

---

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "KIF SOLUTION S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a,

avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.960, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2045 du 2 septembre 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Blanche DA ROCHA-DUARTE, employée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de Luxembourg à L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. DA ROCHA-DUARTE, Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. LAC/2013/47324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158040/54.

(130193710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**IG 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 26.902.825,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.072.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 novembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013157995/18.

(130193584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**IK Investment Partners A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.976.

Il résulte du transfert de parts sociales du 16 octobre 2013 que l'associé IK INVESTMENT PARTNERS II S.à r.l. a décidé de transférer avec effet au 16 octobre 2013:

- 14.938 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 359 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à Monsieur REMKO HILHORST, domicilié à 17 Stokenchurch Street, SW6 3TS Londres, Royaume-Uni, né le 15 mars 1974 à Laren (Pays-Bas)

- 50 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à l'associé, Monsieur JAMES YATES.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157997/36.

(130193484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**International Transinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mars 2013*

1. Le mandat de Fin-Contrôle S.A. est renouvelé pour une période de six années et se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes aux 31.12.2018;

2. Les mandats d'administrateur de Monsieur Daniel PIERRE, Madame Isabelle SCHUL et Monsieur Pierre MESTDAGH sont renouvelés pour une période de six années et se termineront lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes aux 31.12.2018.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme  
INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF  
D. PIERRE / P. MESTDAGH  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013158011/18.

(130193418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**La Torrè S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 82, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 22.034.

—  
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 17 octobre 2013, la cession de 1 part sociale détenue par Madame JONOT Chantal, demeurant 2, rue Jean Steichen à L-5868 ALZINGEN, à Monsieur PENTA Nicolas, domicilié à L-1250 LUXEMBOURG, 82, avenue du Bois, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 17 octobre 2013, la révocation de Madame JONOT Chantal, prédite, en tant que gérante administrative.

- d'accepter, à compter du 17 octobre 2013, la nomination de Monsieur PENTA Nicolas, mentionné ci-dessus, en tant que gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013158056/18.

(130193309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Pah Mexico Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.647.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 14 décembre 2012 que la société PFIZER HEALTHCARE IRELAND, transfère toutes les 6,170,979 parts sociales qu'elle détient dans la Société la façon suivant;

6,047,560 à PFIZER EUROPE HOLDINGS S.A R.L., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 135.006, ayant son siège au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

123,419 à PFIZER HEALTHCARE HOLDINGS COMPANY UNLIMITED, une société à responsabilité illimitée, enregistrée au Registre de Jersey sous le numéro 111873, ayant son siège au Ogier House, 1 The esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158148/18.

(130193503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Pangee Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.612.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 14 Octobre 2013 lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Pangee Investments S.A.*

- L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la démission de Mme Noeleen GOES-FARRELL de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 Juillet 2013.

- L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet au 31 Juillet 2013 au poste d'administrateur de la Société M. Nicolas MILLE, employé privé, né le 08 Février 1978 à Antony (France) et demeurant professionnellement au 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg. Son mandat se terminera le 11 Juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pangee Investments S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013158149/18.

(130193540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Padus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.844.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 novembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Nicole Thommes
- Andrea Dany

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013158144/18.

(130193494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**PIMCO Funds: Global Investors Series (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.824.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2013, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'PIMCO Funds: Global Investors Series (Luxembourg)' ont pris les résolutions suivantes:

- Reconduit le mandat d'administrateur de

\* Craig Dawson

\* Joseph Vincent McDevitt

\* Jeffrey Michael Sargent

jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de la société au 31 mai 2014;

- Reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de la société au 31 mai 2014.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013158155/18.

(130193298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société datée du 30 Août 2013 que l'adresse professionnelle des gérants a été changée de la manière suivante:

- Rüdiger SCHWARZ, demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Enrico BALDAN, demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Natalie NAUGHTON, demeurant professionnellement 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
  - Heather DAY, demeurant professionnellement au 1-3 Strand, Trafalgar Square, WC2N 5HR, London;
  - Chris SANTER, demeurant professionnellement au 1-3 Strand, Trafalgar Square, WC2N 5HR, London.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013158121/18.

(130193687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.322.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Premium Portfolio SICAV II*

Die Ordentliche Generalversammlung der Premium Portfolio SICAV II vom 13. November 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Frank Endres, Vorsitzender

Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

Ralf Hammerl, Mitglied

Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, den 13. November 2013.

*Für Premium Portfolio SICAV II*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013158122/24.

(130193337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**PromIL, Promotion Immobilière Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013158126/12.

(130193894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**ProLogis Belgium VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.056.

*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis Superholding III BV), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013158131/15.

(130193453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**ProLogis European Finance XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.744.

—  
*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis European Developments BV), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013158132/15.

(130193451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Paci Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.662.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2013 a nommé deux administrateurs supplémentaires, à savoir:

- Monsieur Sébastien DONATI, chef d'entreprise, demeurant professionnellement au 42, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, aux fonctions d'Administrateur;
- Monsieur Daniel TRUCHI, gestionnaire de Patrimoine, demeurant au 16, rue de Contamines, CH-1206 Genève, Suisse, aux fonctions d'Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Sébastien DONATI, chef d'entreprise, demeurant professionnellement au 42, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, Administrateur;
- Monsieur Daniel TRUCHI, gestionnaire de Patrimoine, demeurant au 16, rue de Contamines, CH-1206 Genève, Suisse, Administrateur;
- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Pour PACI INVESTMENTS SA*

Société anonyme

Référence de publication: 2013158142/24.

(130193733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 136369,

duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand Duchy of Luxembourg, given under private seal in Luxembourg, on October 28, 2013.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL is the sole partner in PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 18, 2007, published in the Mémorial C, number 276, dated February 1, 2008, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 135006 (the "Company").

The Company's by-laws have been amended several times and last by deed of the notary Francis Kessler residing in Esch-sur-Alzette on December 31, 2012, published in the Memorial C number 728 of March 26, 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWENTY-FIVE BILLION SIX HUNDRED AND SIXTY-EIGHT MILLION FIVE HUNDRED AND TWENTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 25,668,529,600.-) to bring it from its present amount of FIVE HUNDRED AND FORTY-SIX MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 546,962,600.-) to the amount of TWENTY-SIX BILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN MILLION FOUR HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 26,215,492,200.-) by the creation and the issue of FIVE HUNDRED AND THIRTEEN MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY-TWO (513,370,592) new shares having a par value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each (the "New Shares") together with a total issue premium of ONE HUNDRED AND SEVENTY-NINE BILLION EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 179,881,470,400.-).

The aggregate contribution of TWO HUNDRED AND FIVE BILLION FIVE HUNDRED AND FIFTY MILLION U.S. DOLLARS (USD 205,550,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) TWENTY-FIVE BILLION SIX HUNDRED SIXTY EIGHT MILLION FIVE HUNDRED TWENTY NINE THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 25,668,529,600.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) ONE HUNDRED AND SEVENTY-NINE BILLION EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 179,881,470,400.-) to the share premium account of the Company.

*Subscription*

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the FIVE HUNDRED AND THIRTEEN MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY-TWO (513,370,592) New Shares, and to pay them a total price of TWENTY-FIVE BILLION SIX HUNDRED AND SIXTY-EIGHT MILLION FIVE HUNDRED AND TWENTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 25,668,529,600.-) together with a total issue premium of ONE HUNDRED AND SEVENTY-NINE BILLION EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 179,881,470,400.-) by a contribution in kind consisting of all of the issued shares in COC I CORPORATION a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered address at at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castel, State of Delaware, DE 19801, filed under number 0418107 ("COC I").

The shares to be contributed in COC I shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company and a valuation report issued by Deloitte Financial Advisory Services LLP, which certify that the total value of the contribution in kind is at least equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report has been given to the notary.

*Effective implementation of the contribution:*

The Contributor, PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of the State of Delaware and the Grand Duchy of Luxembourg, the Contributed Shares are freely transferable;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in the State of Delaware and in the Grand Duchy of Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** “The corporate capital of the company is set at TWENTY-SIX BILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN MILLION FOUR HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 26,215,492,200.-) divided into FIVE HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY FOUR (524,309,844) shares having a par value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each.”

#### *Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800 (six thousand eight hundred euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné;

#### **A COMPARU**

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136369,

Représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Luxembourg le 28 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le société prénommé, PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL est l'associé unique de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2007 publié au Mémorial C sous le numéro 276 du 1<sup>er</sup> février 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 31 décembre 2012 publié au Mémorial C numéro 728 du 26 mars 2013.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de VINGT-CINQ MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 25.668.529.600,-) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 546.962.600,-) à un montant de VINGT-SIX MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 26.215.492.200,-) par l'émission de CINQ CENT TREIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (513.370.592) nouvelles parts sociales ayant une valeur de CINQUANTE DOL-

LARS AMERICAINS (USD 50.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission de CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIARDS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 179.881.470.400,-).

L'apport total de DEUX CENT CINQ MILLIARDS CINQ CENT CINQUANTE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 205.550.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) VINGT-CINQ MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 25.668.529.600,-) au capital social de la Société, et
- (ii) CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIARDS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 179.881.470.400,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription*

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les CINQ CENT TREIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (513.370.592) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de VINGT-CINQ MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 25.668.529.600,-) ensemble avec une prime d'émission de CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIARDS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 179.881.470.400,-) par un apport en nature consistant en toutes les parts émises dans la société COC I CORPORATION, une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castel, Etat du Delaware, DE 19801, enregistrée sous le numéro 0418107 («COC I»).

Les parts sociales apportées de COC I seront mentionnées ci-après comme les «Parts Apportées».

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une évaluation émise par les gérants de la Société et d'un rapport d'évaluation émis par Deloitte Financial Advisory Services LLP, qui certifient que l'apport en nature est au moins égal à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en échange des Parts Apportées.

Ledit rapport a été présenté au notaire soussigné.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

L'Apporteur, PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, précité, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit du de l'Etat du Delaware et du Grand-Duché de Luxembourg et les statuts desdites sociétés, les Parts Apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir dans l'Etat du Delaware et au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à VINGT-SIX MILLIARDS DEUX CENT QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 26.215.492.200,-) divisé en CINQ CENT VINGT-QUATRE MILLIONS TROIS NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE (524.309.844) parts sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50.-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800 (six mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 octobre 2013. LAC / 2013 / 49466. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158152/182.

(130193072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Pack Assurance Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 174.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013158143/12.

(130193945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 326.112.480,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

*Extrait du dépôt rectificatif du dépôt L-130191069 enregistré et déposé le 11 novembre 2013*

Il résulte d'une transaction opérée en date du 11 octobre 2013 que l'un des associés de la Société, Merck Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social à Mainzer Str. 41, 64579 Gernsheim, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HRB 7293 a transféré les 12.968.955 parts sociales de classe B qu'il détient dans la Société à Merck Chemicals Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B177715.

A compter du 11 octobre 2013, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- EMD Millipore Corporation détient 12.512.094 parts sociales de catégorie A et 104.276 parts sociales de catégorie B de la Société; et

- Merck Chemicals Holding S.à r.l. détient 19.994.878 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013157402/22.

(130192786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 4, Schleiweggaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013156182/10.

(130191573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Field Point Acquisitions, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Queens Canyon).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.064.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Field Point IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.324,

here represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Queens Canyon, a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 7 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 August 2012 n° 1997. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 11 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 August 2013 n°1902.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, took the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Queens Canyon" to "Field Point Acquisitions".

*Second Resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall as of now read as follows:

" **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Field Point Acquisitions"."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, such proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreizigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Field Point IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324,

hier vertreten durch Claire Guilbert, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Solche Vollmacht bleibt nach Zeichnung „*ne varietur*“ durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) von Queens Canyon, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer am 7. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 10. August 2012 n°1997 (die «Gesellschaft»). Die Satzung von der Gesellschaft wurde am letzten Mal am gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer am 11. Juni 2013 geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 7. August 2013 n°1902.

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von „Queens Canyon“ auf „Field Point Acquisitions“ zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Im Anschluss an den oben genannten Beschlüssen hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Field Point Acquisitions“..»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: C, Guilbert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 novembre 2013. LAC/2013/50279. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158164/84.

(130193334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Clausse-Di Carlo, S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 31, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg E 2.897.

Les gérants de la société sont:

1. Monsieur Clausse Carlo, 31, rue de Wecker

L-6795 Grevenmacher.

2. Madame Di Carlo Nadia, 31, rue de Wecker

L-6795 Grevenmacher.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8.11.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013156530/14.

(130192164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.